



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 12 mai 2021, a été adopté le règlement numéro 216-2021 « *abrogeant et remplaçant le règlement 139-1-2011 constituant un fonds de roulement pour la Municipalité régionale de comté de Matawinie* ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 21^E JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-ET-UN.


Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général